

# Assemblée Générale le 20 mai 2024

L'assemblée générale s'est tenue le 20 mai 2024

A cette date, 63 adhésions étaient parvenues pour l'année 2024.

L'Assemblée est ouverte à 12h 30, 12 adhérents sont présents ou représentés.

Assemblée ordinaire, sans quorum nécessaire

## Ordre du Jour :

- Bilan moral et financier 2023 / Résultats des poneys régionaux.
- Plan d'action et budget prévisionnel 2023
- Règlements SHF
- Questions diverses

### 1 - Bilan Moral

**Adhésions :** 87 en 2023

#### Cycles classiques Poneys CSO :

26 tours + la finale régionale sur la région, dont 16 (+ finales) sur le secteur Midi-Pyrénées. La répartition est encore imparfaite et la majorité sont organisés avec les épreuves chevaux, en semaine.

#### Concours Modèle et Allures :

- **Local de St Affrique**

*13 poneys engagés pour ce concours, majoritairement nés au Lycée de La Cazotte*

- **Pitray**

*La quinzième édition du traditionnel Régional de Pitray s'est déroulée le dimanche 25 juin et a rassemblé près d'une soixantaine de poneys. (59). Ci-dessous les premiers de chaque épreuve.*

Foals femelles Pfs – NYMERIA DES ONGLOUS (WPB) par BLUE TINKA TILIA (Pfs), note : 17,50

Foals femelles autres races - NAÏA DE BELINA par JINGLE STAR KERVEYER (Pfs), note 16,70

Foals mâles Pfs – NIL D'AMOUR MONTVERT par JOGRY d'ODIVAL (Pfs), note : 16,40

Foals mâles autres races - NOX PPM (Welsh Pony) par JANPETE TOUCH OF CLASS (Wb), note : 15,60

Poulinières suitées Pfs – APHRODITE DU RIEU par MACHNO CARWYN (WD), note : 17,65

Poulinières suitées autres races - MONAGHAN LILY, connemara, par MOY JOHNNY'S PRIDE (CO), note : 16,63

Mâles de 3 ans - KARMA DU TOUNEY (Pfs) par BLUE TINKA TILIA (Pfs), note : 17,50

Hongres et femelles de 3 ans – KELDAM DEMADEMOIZELLE (Fem, Pfs) par DAHO du PARADIS (Pfs), note : 16,61

Entraînement 3 ans non montés - KISSCOOL DE PIGOUE (Copb) par HIRWENN BRIOVERE (CO), note : 14,68

Mâles de 2 ans Pfs – LOVE ME TENDER OXLEY par UHELEM DE SEILLE (Pfs), note : 16,14

Mâles de 2 ans Autres races - LEENANE FOXY MOTETS (CO) par OXFORD DE GARENNE (CO), note : 15,13

Femelles de 2 ans Pfs – LIBELLULE BAMS par ALTO de FOUGNARD (Pfs), note : 15,96

Femelles d'1 an Pfs- MILLYFLOWER DU MANY par GODLUCK DE LA TOUR (Pfs), note : 15,50

Femelles d'1 an Autres races- MEDLEY BELLALY (Copb) par PERCEVAL DU REUIL (Co), note : 14,60

Mâles d'1 an Pfs- MELMAN DE CARLES par AMGOON DE BERNIERES (Pfs), note : 16,90

♥ COUP DE COEUR DU JURY ♥ - APHRODITE DU RIEU (Pfs)

- **Uzès.** 50 poneys engagés. 2<sup>ème</sup> édition de ce concours, qui semble intéresser les éleveurs de la région. Ci-dessous les premiers de chaque épreuve.

Foals femelles Pfs – NEPTUNE DE DAUM par UGO des CLA (Pfs), note : 17,30

Foals femelles autres races NOCTALIE DU POET (NF) par EASY BOY DE ST PRIX (NF), note 15,70

Foals mâles Pfs – NUMBER ONE par VERY STAR KERVEYER (Pfs), note : 17,20

Poulinières suitées Pfs – IMPERIALE DIPROUVENCO par VOLUPTO des BOURDONS (Pfs), note : 16,46

Poulinières suitées autres races – BOUMIANE (OC) par HUSTY DE LA BELLE (CO), note : 16,26

Mâles de 3 ans - K D'OR DES ESPECHES (Pfs) par BE CHAMPION SUPREME D'ETE (Drpon), note : 15,72

Hongres et femelles de 3 ans – KISS ME DE ROCNOIR (Fem, Copb) par VIF ARGENT D'HERBORD (Co), note : 15,77

Entraînement 3 ans non montés - KISSCOOL DE PIGOU (Copb) par HIRWENN BRIOVERE (CO), note : 14,68

Mâles de 2 ans Pfs – LEVI HERIANE DE LOU par REQUIEM EN LOU MINEUR (Pfs) , note : 17,63

Mâles de 2 ans Autres races - LATTENDU DU VIADUC (Wpb) par CADLANVALLEY SIR IVANHOE (Wb) note : 16,98

Femelles de 2 ans Pfs – LITTLE DUCHESS D'UZES par BO'DESIR DE BELAIR (Pfs), note : 16,78

Femelle de 2 ans, autres races - LITTLE PEARL LA GARDE (Co) par UISKEY D'OR (Co), note : 15,67

Femelles d'1 an Pfs - MAGIC STAR DE BELISE par UGO des CLAS (Pfs), note : 15,60

Femelles d'1 an Autres races- MISS MAY DE ROCNOIR (Copb) par VIF ARGENT D'HERBORD (Co), note : 17,70

Mâles d'1 an Pfs- MAESTRO DES MOULINS par ORNALDO DE CIVRY (NF) note : 17,20

Mâles d'1 an, autres races - MISTER BRIGHT EBC (Co) par JUST BRIGHT DE RHONON (Co), note : 15,70

♥ COUP DE COEUR DU JURY ♥ - LEVI HERIANE DE LOU par REQUIEM EN LOU MINEUR

### **Elevage : résultats nationaux des poneys présentés aux Régionaux 2023.**

Les résultats des concours nationaux ont confirmé le bon niveau des concours Régionaux.

Karma du Touney et Kenavo du Fayard confirment leur approbation avec des notes supérieures à 16.

Levi Heriane de Lou termine 8<sup>ème</sup> du championnat national. Il est approuvé étalon.

Kracker Le Courtal, né dans la région et lauréat du régional 2022 confirme son approbation et remporte le Label Dressage.

### **Cycles classiques 2023 :**

5 ans D : Insight d'Or Ailé, femelle Pfs née chez Aurélie Denjean, termine à la 11<sup>ème</sup> place du Top 100

6 ans D : Heaven Le Courtal, femelle Pfs née chez Annick et Lionel Armengaud est 3<sup>ème</sup> de la finale et termine 3<sup>ème</sup> du top 100

### **Circuit d'hiver**

L'Association a contribué, y compris financièrement pour une somme de 800 euros, à la mise en place de ce circuit.

Le bilan est mitigé, plutôt favorable du point de vue des poneys, mais demandant une énergie pour sa mise en place qui met en péril sa pérennité.

**L'Association a aussi organisé 2 séances d'éducation au saut en liberté, à Uzès et à Pitray.**

Bilan financier 2023	ESPECES	BANQUE
TRESORERIE AU 1ER JANVIER	74,68	5294,56
COMPTE SHF		120,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Adhésions dont 4 de 2022	250,00	2700,00
<b>TOTAL ADHESIONS</b>	<b>250,00</b>	<b>2700,00</b>
BANQUE ET FRAIS	60,91	
ADMINISTRATION	118,47	
ZOOM	167,88	
ASSURANCE	221,74	
DEPLCT divers	34,00	
REPAS CA		
HEBERGEMENT DU SITE	50,40	
BUVETTE	0,00	0,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>653,40</b>	<b>0,00</b>
<b>ACTION DIVERSES</b>		
STAGE PITRAY FEVRIER	18,23	
STAGE UZES 1ER MAI	641,17	530,00
EVOLUJUMP	800,00	0,00
AIDE AUX CONCOURS	200,00	2756,00
<b>TOTAL</b>	<b>1659,40</b>	<b>3286,00</b>
<b>LOCAL ST AFFRIQUE</b>		
ORG CONCOURS DPLCT REPAS	149,82	
ENGAGEMENT		285,00
BOX		20,00
RECOMPENSES	29,96	
<b>TOTAL</b>	<b>179,78</b>	<b>305,00</b>
<b>MA PITRAY 2023</b>		<b>RECETTES</b>
BOX STRUCTURE FCT ENGT	2098,39	1970,00
HOTELLERIE	1511,23	414,00
DEPLACEMENT JUGES ET ORG	877,90	0,00
COUP DE CŒUR	100,00	
SUBVENTION CEO 2022		1100,00
SUBVENTION CA SPONSOR MA		250,00
RECOMPENSE	498,28	
MATERIEL	107,60	
<b>TOTAL MA 2023</b>	<b>5193,40</b>	<b>3734,00</b>
<b>REGIONAL UZES 2023</b>		<b>RECETTES</b>
BOX	877,76	840,00
ENGT	0,00	1995,00
RECOMP	498,29	0,00
HOTELLERIE	867,00	0,00
DEPLACEMENTS	802,70	0,00
FONCTIONNEMENT loc structure et autre	458,29	
<b>TOTAL REGIONAL UZES 2023</b>	<b>3504,04</b>	<b>2835,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11440,02</b>	<b>12860,00</b>
<b>RESULTAT 2023</b>		<b>1419,98</b>
<b>en banque au 31/12</b>		<b>6730,36</b>
<b>en caisse au 31/12</b>		<b>58,86</b>

On notera la subvention du Conseil des Equidé d'Occitanie, renouvelée en 2023 avec un encaissement en N+1 et la subvention SHF cumulée sur 2 ans (Aide aux concours : 2756,00)

**VOTE DU RAPPORT MORAL ET FINANCIER : Unanimité**

## **2 - Plan d'action 2023**

### **Circuit d'hiver**

L'organisation du Circuit d'hiver n'a pas été reconduite.

**CCJP** : Sur la grande région, plus de 25 tours + 4 épreuves label.

### **Stages :**

Nous organisons, cette année encore, 2 warm-up saut en liberté pour les 2 et 3 ans : Haras d'Uzès le 1<sup>er</sup> mai et Pitray le 20 mai.

NB : ces journées n'ont pas la prétention d'être autre chose qu'un échange d'expériences et une warm up / découverte pour les jeunes candidats au Régional. Elles sont encadrées par Lionel Armengaud.

### **Concours Modèle et allures.**

Un local sera organisé à St Affrique, le dimanche 26 mai.

Organisation du 3<sup>ème</sup> Régional d'UZES le dimanche 16 juin.

Un Régional aura lieu à Pitray le dimanche 30 juin.

Le prix des boxes à PITRAY et Uzès sera de 15 euros au lieu de 30 pour les adhérents ayant cotisé en 2023 et 2024.

Ce prévisionnel d'actions s'accompagne d'un budget prévisionnel, présenté ci-dessous.

BUDGET PREVISIONNEL 2024	ESPECES	BANQUE
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Adhésions	250,00	2450,00
cotis bque +CB	100,00	
ASSURANCE	220,00	
DEPLCT divers	450,00	
HEBERGEMENT DU SITE	30,00	
FRAIS DE FOCTIONNEMENT	500,00	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1550,00</b>	<b>2450,00</b>
<b>ACTION DIVERSES</b>		
STAGE PITRAY FEVRIER		
STAGE UZES	600,00	600,00
WARM UP PITRAY MAI	600,00	600,00
<b>TOTAL</b>	<b>1200,00</b>	<b>1200,00</b>
<b>LOCAL ST AFFRIQUE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
	300,00	600,0
<b>MA PITRAY JUIN 2024</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
STRUCTURE LOCATION	700,00	
BOX	1500,00	600,00
ENGAGEMENT		2400,00
HOTELLERIE	1400,00	0,00
DEPLACEMT JUGES ET ORG	600,00	
COUP DE CŒUR	100,00	
SUBVENTION CEO 2023		950,00
RECOMPENSE	600,00	
MATERIEL	50,00	
SPONSOR		100,00
<b>TOTAL MA 2024</b>	<b>4950,00</b>	<b>4050,00</b>
<b>REGIONAL UZES 2024</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
BOX	800,00	450,00
ENGT	0,00	1500,00
RECOMP	600,00	0,00
HOTELLERIE	1000,00	
DEPLACEMENTS	600,00	
<b>TOTAL REGIONAL UZES 2024</b>	<b>3000,00</b>	<b>1950,00</b>
<b>SUBVENTION SHF</b>		<b>1250,0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11000,00</b>	<b>11500,00</b>

**VOTE DU PLAN D'ACTION 2023 ET DU BUDGET PREVISIONNEL : Unanimité**

### 3 - Informations sur les modifications réglementaires SHF

#### 1 – Conditions d'accès aux concours

##### 1.1 - Suppression de l'adhésion obligatoire à l'engagement

Il n'est plus obligatoire pour l'engageur du cheval ou du poney, d'être adhérent à la fois à une association de race et à une association local/régionale pour pouvoir engager.

N'importe quel détenteur d'un compte SHF peut engager un cheval sur un concours d'élevage.

##### 1.2 – Mise en place d'un tarif différencié à l'engagement

L'adhésion n'étant plus obligatoire pour engager, 2 tarifs peuvent être proposés

- Un plein tarif
- Un tarif réduit

Cette réduction s'applique si le **propriétaire** du cheval engagé est adhérent à l'association organisatrice du concours et a déclaré le cheval sur son compte SHF.

**Attention** : c'est bien le propriétaire qui doit être adhérent, non l'engageur (s'il s'agit d'un tiers). Un tiers peut toujours effectuer l'engagement mais ne bénéficiera du tarif adhérent que si le propriétaire de cheval engagé est adhérent **et a déclaré le cheval sur son compte**.

##### 1.3- Accès au tarif réduit

Les conditions d'accès au tarif réduit sont définies par l'association qui organise le concours.

A chaque création d'épreuve, vous êtes invité à définir les adhésions (association + collègue) donnant accès au tarif réduit. Par défaut le système paramètre l'ensemble des collègues de l'association organisant le concours.

**Attention** : Le paramétrage des adhésions doit être effectué à la création du concours et au plus tard avant le premier engagement. Il ne sera plus possible de le modifier si des chevaux sont engagés sur l'épreuve.

##### 1-4 – Application forcée du tarif réduit

L'association à la main pour rembourser la différence « plein tarif – tarif réduit » pour quelque raison qu'elle jugerait suffisante. Ce remboursement peut se faire via un bouton depuis l'onglet « engagés »

**Attention** : l'application forcée du tarif réduit ne change en rien le statut de l'utilisateur (adhérent ou non, propriétaire ou non) et les avantages associés (éligibilité aux primes, services SHF..)

## 2- Eligibilité aux primes

### 2.1 – Conditions d'éligibilité aux primes

Pour être éligible aux primes, le **propriétaire** du cheval concerné devra disposer des adhésions requises (et avoir déclaré le cheval sur son compte SHF) au plus tard le jour du concours.

Les adhésions requises sont :

- L'adhésion à l'organisme de sélection concerné par l'épreuve (l'association de race)
- L'adhésion à l'association organisatrice du concours (ou toute adhésion donnant accès au tarif adhérent sur cette épreuve) si le concours est organisé par un autre organisateur que l'organisme de sélection

Le paramétrage des adhésions sur l'épreuve conditionne ainsi l'accès aux primes : le propriétaire doit (en plus d'être adhérent à l'OS), disposer de l'une des adhésions renseignées sur l'épreuve.

**Attention** : Les associations disposent de **15j** pour valider et publier les résultats après la fin du concours. Elle peuvent cependant réduire ce délai si elles le souhaitent.

L'application forcée du tarif réduit n'est pas validation d'éligibilité aux primes.

### 2.2 – Bénéficiaires des primes

Les primes sont versées sur le compte effectuant l'engagement, que la personne soit ou non propriétaire du cheval engagé.

## 3 – Modification des épreuves poneys depuis 2023

*Pour rappel, l'ensemble des grilles de notation, ainsi que le règlement technique des épreuves poneys, se retrouve sur le site [shf.eu](https://www.shf.eu) : <https://www.shf.eu/fr/elevage/reglements/poneys.html>*

### 3.1 – Jugement du foal vs. Poulinière suitées

Jusqu'à 2022, sur les épreuves poneys, c'était l'engagement en épreuve poulinière suitée qui déclenchait la prime (modèle et allure et PACE).- Les épreuves foals n'étaient proposées que pour répondre à une demande des associations souhaitant proposer un classement des foals.

Le jugement commun foal/poulinière était cependant régulièrement problématique pour les juments issues de race étrangère ou cheval produisant en poneys, ou dans les cas plus rare de transfert d'embryon.

Depuis 2023, le fonctionnement s'aligne donc sur le fonctionnement des épreuves cheval : c'est bien la **présentation du foal** qui déclenchera la prime. Les épreuves poulinières suitées seront conservées pour permettre de caractériser les mères et pour les régions souhaitant conserver ce classement « historique

En 2024, les engagements en épreuves poulinières suitées seulement ne pourront déclencher la PACE – il faudra **obligatoirement** un engagement du foal (soit en concours, soit via la demande manuelle de PACE). Cette évolution ne signifie pas que la présentation du foal devient obligatoire. En effet, elle ne change en rien la possibilité pour les éleveurs de poneys d'effectuer une demande manuelle de prime PACE, sans présentation du foal, si la jument a déjà été caractérisée en concours.

### **3.2 – Rappel : Dédoublage des épreuves poneys**

Afin de répondre aux besoins de l'ANPFS dans la réalisation de leur contrôle des performances et le suivi de leur programme de sélection, nous avons depuis cette année dédoublé certaines épreuves poneys.

Ainsi, les PFS devront être engagés sur des épreuves qui leur seront réservées alors que les poneys des autres races représentées par la SHF seront engagés sur les épreuves « classiques », dites « PO - »

Voilà donc les épreuves à proposer :

- Foals PFS
- **Foals autres races poneys**
- Poulinières suitées PFS
- Poulinières suitées facteur de PFS
- **Poulinières suitées**
- Poulains et pouliches de 1 an PFS
- **Poulains et pouliches de 1 an autres races poneys**
- Mâles de 2 ans PFS
- **Mâles de 2 ans autres races poneys**
- Pouliches de 2 ans PFS
- **Pouliches de 2 ans autres races poneys**
- 3 ans sport montés PFS
- **3 ans sport montés**

Les épreuves « entraînement 3 ans non monté » ou « 2 ans hongres » peuvent être proposées.

Les grilles étant identiques entre les épreuves PFS et Poneys, on pourra sans soucis juger les équidés en même temps – le classement sera cependant séparé.

**Attention** : il n'y a plus de championnat national 2 ans Hongres.

Les 3 ans montés sont toujours constitués de 3 ateliers : Modèle, saut en liberté, allures montées. **Il n'y a pas de saut monté.**

### **5 – Contrôle de la vaccination**

Tous les chevaux et poneys vus en concours d'élevage doivent être contrôlés et leur statut vaccinal saisi.

Pour rappel, il n'est pas possible de valider la note sans saisir l'état vaccinal de l'équidé.

Pour les cas d'absence de vaccination conforme au protocole en vigueur, le contrôle doit être porté sur le livret de l'équidé par l'organisateur ou l'officiel délégué, uniquement par la mention « défaut de vaccination » en précisant la date.

- Dans le cas de vaccination grippe et/ou rhino absente ou de rappel non réalisée **depuis plus de 14 mois**, le cheval/poney est **disqualifié de l'épreuve** pour laquelle il a été contrôlé, et ne pourra prétendre aux primes et dotations. L'équidé ne pourra plus être engagé en épreuves. L'interdiction est levée dès justification auprès de la S.H.F. d'une vaccination conforme au protocole de primo vaccination.

- Dans les autres cas de non-conformité de protocole vaccinal, la dernière injection ayant dans tous les cas été réalisée depuis moins de 14 mois pour la grippe et la rhinopneumonie, l'équidé est autorisé à



concourir, l'équidé est déclaré en défaut de vaccination. L'équidé sera contrôlé lors de la prochaine épreuve à laquelle il participera. En cas de nouveau défaut de vaccination constaté, l'équidé sera disqualifié du concours et ne peut plus être engagé. L'interdiction est levée dès justification auprès de la S.H.F. d'une vaccination conforme

<https://www.shf.eu/fr/actualites/sante/rappel-protocole-vaccinations,1590.html>

#### **4 - Questions diverses.**

Sans objet

**FIN de l'Assemblée Générale à 13h 15.**